



Droit d'un liquidateur si plus de créancier

Par **Mikael8**, le **28/11/2015** à **11:21**

Bonjour,

Je suis en cours de saisie sur ma (modeste) retraite suite à une condamnation pour rupture de contrat abusive de franchise (j'ai rompu mon contrat de franchise afin de pouvoir régler toutes mes dettes avant de disparaître...)

Le liquidateur judiciaire qui me poursuit depuis 2006 , n'a plus de créancier derrière lui depuis 2007...car le franchiseur donc le créancier a disparu ...cependant le liquidateur poursuit la saisie...j'ai fait appel..mon avocat me demande de rechercher une jurisprudence laquelle conforterait mon appel dans le sens suivant : Si le créancier a disparu, pourquoi le liquidateur poursuit il ? surtout pour qui ?

Merci infiniment pour votre réponse